

**LES 12èmes CHEVAUCHEES AU JARDIN DE FRANCE**  
**RASSEMBLEMENT EQUILIBERTE 37 Du 30 AU 31 mai 2020 à Savigny en Véron**  
**Règlement**

**Le but de ce rassemblement est de se faire plaisir, de randonner, de se retrouver entre amis, de faire des rencontres mais aussi de promouvoir l'équitation d'extérieure avec respect des uns et des autres et également de notre environnement. La randonnée n'est pas une épreuve de compétition, ni d'entraînement à la compétition.**

- Tout cavalier ou meneur participant se doit de maîtriser le cheval aux trois allures. Avoir des chevaux en bon état, entraînés, bien harnachés, pucés et vaccinés. **Les documents d'accompagnement des équidés sont exigés.** Nous sommes tenus de tenir un registre et de le présenter à la demande de la DDPP (ex DSV).
- Tout cavalier ou meneur doit être titulaire d'une RC assurant la pratique de l'équitation pour lui-même et d'une RC propriétaire d'équidés. Celles-ci peuvent être demandées avant le départ de la randonnée. L'équitation d'extérieure n'est pas sans risque, il est vivement conseillé d'être assuré personnellement en risque corporel couramment appelé « individuelle accident ».
- Le port du casque pour la pratique de la randonnée équestre est conseillé, ainsi que le gilet de sécurité et obligatoire pour les mineurs. Il est aussi fortement conseillé pour les vététistes, pour randonner en toute sécurité parmi les chevaux et autres.
- Vous êtes donc amenés à rencontrer sur les chemins que vous emprunterez des agriculteurs, cyclistes, pétons, vététistes, chasseurs, véhicules motorisés ou autres randonneurs à cheval etc... Vous devrez partager le même espace dans la sécurité et avec courtoisie.
- Vous devez donc aborder ces utilisateurs au pas, leur demander l'autorisation des les doubler sans oublier de les saluer. Lorsque vous dépasserez un cavalier ou un groupe de cavaliers, vous demanderez également si cela ne gêne pas que vous partiez ensuite au trot dans le but de ne pas créer d'accidents.
- Vous respecterez votre environnement lors de votre passage ou à l'occasion d'une halte, vous ne laisserez pas de détritux (papiers, sacs plastiques, boites de conserves etc ...)
- Les fumeurs, vous ne jetterez pas vos mégots même éteints dans la nature.
- Lorsque vous arriverez à hauteur de parcs à animaux, vous repasserez au pas.
- Si vous possédez un cheval qui botte, vous mettrez un beau ruban rouge à sa queue.
- Lors des pauses, veuillez à ne pas intercaler votre cheval dans un groupe de chevaux déjà mis à l'attache. Et laisser suffisamment d'espace entre les chevaux qui ne se connaissent pas.
- **Les meneurs devront atteler leurs chevaux au moment de leur départ. Lors d'une pause ils devront laisser une personne à la tête de leurs chevaux attelés, ou aux guides si non ces derniers doivent être dételés.**
- Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les participants doivent suivre le circuit proposé. En dehors de ce circuit l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de détérioration de matériel ou de terrain.
- Respectez et laissez en lieu et place le balisage effectué.
- Les enfants mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte et présenter une autorisation écrite de leurs parents si ces derniers ne les accompagnent pas.
- N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages que vous pourriez causer à des tiers ou à leurs biens du fait d'un comportement irrespectueux ou irrationnel.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pratiquant qui nuirait à autrui, à l'organisation, à la sécurité des autres participants et tout participant se présentant avec un ou des chevaux blessés ou en mauvais état ou refusant de présenter les carnets d'identification de leurs équidés.

Nous vous remercions de respecter ce règlement, d'être compréhensif face aux obligations que nous devons nous-mêmes organisateurs respecter et nous vous souhaitons de belles randonnées et des bons moments de plaisir parmi nous sur les chemins de Touraine.